

La lettre **e** infos



de Montboucher
sur Jabron

N°18

NOVEMBRE
2020

Après le printemps... l'automne !

Nous y revoilà ! Après le printemps... l'automne, et le confinement est de retour... avec son lot d'annulations et de reports. Ainsi, le comité des fêtes, la MJC, les clubs de football et de tennis, la gymnastique volontaire et bon nombre d'associations sont en sommeil forcé !

Durant cette période, je sais combien les montbouchérois resteront solidaires. Les plus jeunes et les bien-portants garderont le souci des personnes plus âgées, isolées ou porteuses d'handicap. Mon équipe municipale, quant à elle, restera vigilante et toujours présente. Et notre secrétariat de mairie maintient ses horaires d'ouverture à l'identique ainsi que notre agence postale.

Dans le même temps, l'activité économique ne doit pas s'interrompre. Les travaux sur la D 540 en agglomération vont bientôt s'achever. Le trottoir, les luminaires, les espaces verts vont modifier considérablement la vie des montbouchérois. Plus de sécurité, plus de fonctionnalité et une traversée du village plus agréable grâce à un fleurissement nouveau !

Un chantier se termine, deux autres démarrent : la phase 2 du Centre Ancien et le parcours de santé. Les rues Gustave Pinet, du Patronage et Casse Cul vont être « relookées ». La place devant la chapelle Saint Blaise sera redessinée. Un petit jardin public sera créé à l'Est de l'église Saint Martin. Cette 2ème tranche de travaux bénéficiera d'un financement important de l'Etat, de la Région et du Département.

Le parcours de santé autour du parc photovoltaïque a été renégocié avec la société ENGIE qui subventionnera la quasi-totalité du projet, soit près de 50 000 €. Les travaux vont être engagés avant la fin de ce mois de novembre.

Mener à bien de tels projets ne peut se faire sans une bonne équipe de fonctionnaires. C'est une chance pour Montboucher ! Chacun d'entre eux reste mobilisé durant cette période de confinement que nous espérons tous la plus courte possible. Ensemble, respectons toutes les précautions sanitaires afin de conserver une bonne santé.

Le Maire
Bruno Almorico

ANCIENNE CARRIERE DU SERRE : UNE VALORISATION EXEMPLAIRE

Ce qui était devenu un paysage à l'abandon, jonché de gravats et d'herbes folles, se transforme en site de production verte, de détente et de connaissances, à deux pas du centre village et du Jabron.



**Autour du parc photovoltaïque
seront proposés un parcours
pédagogique et un parcours santé.**

La centrale photovoltaïque solaire, installée sur l'ancienne carrière du Serre et pilotée par la société Engie Green, a débuté sa production électrique depuis plusieurs mois. Avec ses quelques 8 694 panneaux photovoltaïques, elle est calibrée pour produire annuellement 4 890 000 kwh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2 200 personnes !

En périphérie de ce site d'importance, la commune avec le financement d'Engie Green s'apprête à ouvrir au plus tard début d'année 2021 un parcours pédagogique à travers 4 panneaux accessibles à tous publics : l'historique du site, la présence sur place d'une riche biodiversité, la technicité et le fonctionnement du parc et les retombées d'une production renouvelable qui alimentera de nombreux foyers de notre secteur.

De plus, la commune a souhaité apporter une nouvelle pierre à l'édifice en créant, avec le soutien d'Engie Green, un parcours santé d'un 1,1 km dont l'ouverture est attendue au premier semestre 2021 : « On y positionnera des agrès tous les 300 ou 400 mètres. Leur matière n'a pas encore été choisie » précise Frédéric Voisin, conseiller municipal chargé de ce dossier. Ce parcours santé offrira aussi l'avantage d'une connexion avec le parcours de footing le long du Jabron qui a de nombreux adeptes. La municipalité réfléchit également à la possibilité d'inclure une aire de pique-nique, lieu de rencontre.

« Par un important et nécessaire défrichage associé à des travaux publics d'envergure permettant notamment de sécuriser le site, nous apportons la preuve qu'une valorisation est toujours possible quel que soit l'état d'un site » conclut Frédéric Voisin.



Rénovation du centre ancien, acte 2



Le futur jardin communal : un îlot de fraîcheur

Près de 800 000 euros H.T sont consacrés aux aménagements de la phase 2 du centre ancien, avec toujours la même volonté d'embellir et de sécuriser le coeur du village.

Après la première phase en 2018 qui a vu notamment les aménagements de l'entrée sud et des abords de l'église St Martin, la rénovation du centre ancien passe la seconde. Au pilotage, l'agence BEAUR officie comme maître d'oeuvre. La route tracée reste la même : valoriser et embellir le centre historique de la commune et le rendre plus fonctionnel et praticable pour les montbouchérois, y compris bien sûr aux personnes à mobilité réduite.

Dans un premier temps, l'ensemble des réseaux sera repris dans les semaines à venir : « *Nous passerons du réseau unique au réseau séparatif (eaux usées-eaux de pluie)* » précise Jean-Antoine Ragel, conseiller délégué aux travaux. Puis s'ouvrira en décembre 2020 la phase de rénovation ou requalification proprement dite. En voici les points forts :

Troies rues rénovées

Les revêtements des rues Gustave Pinet, du Patronage (partie sud) et Casse Cul seront renouvelés « *selon le même principe que la phase 1, en béton et pierre de Marfil, sorte de marbre à couleur blanche* » confie Amandine Lazareff, architecte du projet et conceptrice paysagiste à l'agence BEAUR. La rue Casse-cul offrira une meilleure accessibilité, via des emmarchements. La circulation des véhicules sur les rues Gustave Pinet et du Patronage sera conservée. Des garde-corps et des mains courantes seront posés pour sécuriser les déplacements à pied et éviter les chutes. Deux nouvelles places de stationnement sont prévues sur la rue Gustave Pinet.

La circulation entre les rues Pinet et Zamenoff passera en sens unique et s'effectuera seulement dans le sens descendant. « *Ces rues seront végétalisées et bénéficieront d'un éclairage en LED, économie d'énergie oblige !...* » affirme Jean-Antoine Ragel.

Place St Blaise modifiée

Pour créer un vrai lieu de vie et accroître son attractivité, la terrasse du restaurant sur la place St Blaise sera quasiment doublée.

Par ailleurs un escalier permettra de relier la place St Blaise à la rue Zamenoff et une ouverture dans les remparts offrira une belle perspective sur la façade de l'église.



La rue Gustave Pinet bientôt en sens unique.

Jardin communal créé

« *Un vrai îlot végétalisé et de fraîcheur sur 300 m² !* » affiche avec entrain Amandine Lazareff. En face du parking de l'église St Martin côté Est, ce jardin communal, doté d'une grande pergola, permettra en effet de faire une halte appréciée à l'ombre sur quatre banquettes en béton et en pierre reconstituée. Pins parasols, plantes grimpantes et aromatiques, arbustes d'ornement et fleurs, confèreront un bel ensemble naturel à ce lieu qui disposera en outre d'une fontaine à boire.

DECLARATION DE RUCHES : C'EST LE MOMENT !

La déclaration de ruches d'abeilles est une obligation pour tout détenteur de colonies (ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation).

Elle doit être réalisée avant le 31 décembre et elle est importante à trois titres : la gestion sanitaire des colonies, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et la mobilisation d'aides européennes en faveur de la filière.

Cette déclaration peut se faire en ligne sur le site du Ministère de l'agriculture, rubrique « déclaration détention et d'emplacement de ruches » ou par courrier en remplissant le formulaire Cerfa 13 995. Contact : 01 49 55 82 22

ELAGAGE DES HAIES
Novembre et décembre sont de vrais mois propices pour entreprendre l'élagage de vos haies. Rappelons que la taille est obligatoire d'autant que la loi impose que les haies ne débordent pas sur la voie publique.



Août 1944 : les combats font rage sur Montélimar et sa région pour libérer le territoire et chasser l'ennemi nazi. Des journées tragiques qui font craindre le pire ! Menacé de périr sous les flammes, Montboucher préserve miraculeusement son intégrité. Entre temps, le diocèse de Die avait imploré la protection de la Vierge à l'occasion de la fête de l'Assomption, le 15 août 1944.

Pour remercier le Ciel d'avoir préservé le village, le curé de Montboucher, Auguste Bourgeaud, a l'idée d'édifier une statue de la Vierge. « Il y avait trois lieux possibles d'implantation sur le village, confie Yvon Bénétreau, président du Groupe Recherches historiques et Sauvegarde du patrimoine : le jardin du curé, notre Dame de Boissonat et la Tour St Blaise, acquise par la paroisse auprès de la commune en 1947 ». C'est cette dernière qui sera finalement retenue.

La statue, sculptée par les époux Hartmann, réfugiés résidant à Allex (Drôme), s'inspire du visage de la jeune Annie Testut-Lamotte, 15 ans à l'époque. « C'est lors d'une procession de la fête de la Vierge que Mme Hartmann demande à la maman d'Annie si elle accepterait que sa fille pose pour elle. La permission don-



La statue de la Vierge

« PAGE D'HISTOIRE » propose de revenir sur un lieu, un événement ou sur une personnalité qui a marqué l'histoire de notre commune.



née, la jeune fille se retrouvait le lendemain dans la maison des sculpteurs » précise Yvon Bénétreau.

Aujourd'hui âgée de 85 ans, Annie Testut-Lamotte, qui réside désormais à Valence se remémore ces instants : « Sur le moment, j'ai été très étonnée. Sans doute ai-je été choisie parce que j'avais des traits très réguliers. Jamais je n'aurai posé si ce n'avait pas été pour la Vierge, mais je ne retire aucune fierté d'avoir été choisie comme modèle ».

Avec l'aide des habitants, les blocs de pierre sont hissés au sommet de la Tour Saint-Blaise. Bénié par Camille Pic, évêque de Valence, le 5 novembre 1950, la statue de la Vierge a fait l'objet d'une rénovation en 2019 qui lui a permis de retrouver toute sa splendeur.

L'aménagement de la RD 540 achevé avant la fin de l'année



La création de trottoir sécurisera le cheminement piéton le long de la RD 540

L'aménagement de la RD 540 en agglomération incombe à la municipalité. Commencé pendant le premier confinement, il s'achèvera avant fin 2020. Le maître mot est sécurité. Pour ce faire, des trottoirs d'une largeur d'1,50 m seront créés entre les arrêts de bus du nouveau rond-point du Béal et celui devant la pharmacie.

« Pour protéger encore un peu plus les piétons, une partie espace vert fera office de zone tampon entre la route et le trottoir » confie Caroline Monge, géomètre expert au cabinet Geo Vallées, maître d'oeuvre de l'opération.

Le cheminement bénéficiera d'un éclairage public de type LED selon le même modèle que celui déjà réalisé rue St Martin. Cet aménagement est rendu possible grâce au busage du fossé. « Cela induit que les eaux pluviales qui se déversaient jusqu'alors dans le fossé se jetteront maintenant dans des regards » précise Raymond d'Haillecourt, adjoint à la voirie.

Quant à la chaussée, elle sera un peu réduite, 5,5 m de bande roulante ce qui, espérons-le, contribuera à diminuer la vitesse des véhicules dépassant hélas jusqu'alors les 50 km/h autorisés. Des déviements, appelés aussi chicanes, devraient inciter les conducteurs les moins prudents à lever le pied.

Enfin l'ensemble des lignes électriques et Telecom sera enfoui pour améliorer l'esthétique du secteur. Une esthétique également améliorée avec la végétalisation des deux giratoires du Beal et de la Gare.

Pour ces travaux conséquents, plusieurs entreprises sont intervenues : Audigier-Tp, Braja-Vesigne et Spie. La commune y a consacré 700 000 euros H.T.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des élections départementales et régionales qui sont prévues les mêmes jours, les 14 et 21 mars 2021 (sauf report dû à la Covid), il convient pour ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales de le faire au plus tôt, avant le 29 janvier 2021. Directement en mairie ou par internet via service-public.fr

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Site de la mairie :

www.montboucher-sur-jabron.fr

Page facebook :

www.facebook.com/montbouchersurjabron

**Portrait
d'entrepreneur**

**Lemaitre
Barbier**

Le seizième volet de cette rubrique est consacré au salon de coiffure Lemaitre Barbier installé à Montboucher depuis 2003.

Quand il installe son salon de coiffure, « Lemaitre Barbier » à Montboucher le 7 octobre 2003, Philippe Lemaitre a déjà derrière lui une vie bien accomplie. Il embrasse très jeune cette profession. Dès 14 ans, il entre en préapprentissage puis fait ses premières armes à Lisieux (Calvados) et au pays de Geix (Ain). C'est l'heure ensuite des premiers voyages : « *En Asie du Sud-Est, j'ai travaillé pour des guesthouses. Contre des coupes, je bénéficiais d'une nuit d'hôtel gratuite* ». Six mois à barouder, puis arrivée dans la Drôme à Pierrelatte où il travaille pendant deux ans et demi.

Mais l'Asie lui manque. Philippe Lemaitre part respirer le grand air des sommets himalayens : « *Je me souviens d'avoir rasé un ami à 3 500 mètres d'altitude au Népal* » sourit-il de cette anecdote.

Mais à 29 ans, il est temps pour lui de se poser. Retour en France. Un salon d'une grande surface de Montélimar l'embauche pendant deux ans et demi avant qu'il ne trouve un local disponible place Renée Audibert à Montboucher. C'est le grand saut de l'indépendance. 17 ans plus tard, Philippe Lemaitre ne le regrette pas, d'autant que le salon dispose d'une exposition idéale depuis que la place Renée



Audibert a été refaite par la municipalité voici quelques années : « *Ce fut un peu compliqué sur les trois premières années* » avoue-t-il, mais *j'ai su me constituer une clientèle* ». Clientèle homme exclusivement. Ses clients sont locaux bien sûr, mais il n'est pas rare que des résidents secondaires viennent le samedi se refaire un look à ce salon de coiffure.

« Lemaitre Barbier » propose deux prestations : la coupe seule à 18 euros et un forfait coupe, taille de barbe et rasage à 38 euros. : « *Je suis dans une activité de mode, de bien-être. Le fait d'être bien coiffé permet de se valoriser, de se sentir mieux dans sa peau* ». Et ce

n'est pas la Covid qui a stoppé net cette démarche. Outre le fait que les aides de l'Etat ont pu payer les charges fixes du salon pendant le confinement, Philippe Lemaitre n'a pas subi de baisse sensible de fréquentation : « *Au contraire, après cette épreuve, c'était psychologiquement important de prendre soin de son apparence. La vie reprenait son cours* » dit-il. Espérons pour lui que le confinement n°2 ne laissera pas non plus trop de traces...

« Lemaitre Barbier » est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19 h et le samedi de 8h à 16h non stop. Pour prendre rendez-vous : 04 75 53 96 30

Crise sanitaire : ce qu'il faut savoir

LA MAIRIE : elle est ouverte aux heures habituelles d'ouverture.

LES COMMERCES : la liste des commerces de Montboucher ouverts ou fermés est disponible sur le site internet de la mairie.

LES CÉRÉMONIES : les cérémonies de mariage sont autorisées dans la limite de 6 personnes. Les obsèques sont autorisées dans la limite de 30 personnes.

CIVISME A TOUS LES ÉTAGES

Trop de crottes de chiens jalonnent encore nos rues et squares. Les propriétaires, coupables de ces incivilités, s'exposent à une amende de 68 euros. 68 euros, c'est également le prix à payer en cas de nuisances sonores excessives, de jour comme de nuit, dans un lieu public ou privé.

Elles peuvent notamment être le fait de fêtes trop prononcées, de musiques trop fortes, de véhicules pétaradants, d'aboiements répétés d'un chien...

Le tapage est défini par l'article R. 1336-5 du Code de la santé publique qui stipule qu'« *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme* ».

LES RASSEMBLEMENTS : les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 6 personnes sont interdits.

LES MASQUES : Le port du masque est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants, y compris pour les enfants de plus de 11 ans.

Montboucher n'y échappe donc pas. A l'école, le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans.

L'ATTESTATION DÉROGATOIRE : elle est obligatoire pour tous les déplacements, y compris pour les enfants et adolescents.

A noter que pour ceux qui ne disposent pas d'ordinateur ou d'imprimante, des formulaires papier sont disponibles en mairie.



Les

rendez-vous

Samedi 9 janvier : vœux du maire à la population à 11h, à la salle des fêtes (sous réserve des dispositions préfectorales prises à ce moment précis de la crise sanitaire).

Recensement : un agent vous rendra visite

La campagne de recensement aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021. Un agent recenseur recruté par la commune passera dans chaque foyer. Nous comptons sur vous pour lui réserver le meilleur accueil.

VIGILANCE FACE AUX RISQUES D'ATTENTAT

Le plan vigipirate est passé sur le territoire national au niveau « Urgence attentat ». Si vous apercevez quelque chose de suspect, merci de prévenir la mairie.